

CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le jeudi 17 avril 2025 à 09h00

SupMicrotech ENSMM
26, rue de l'Épître
Salle Edgar Faure
25000 BESANÇON

PARTICIPANTS				
NOM	QUALITÉ	PRÉSENT	VISIO	EXCUSÉ
STHAL Fabrice	Directeur ED SPIM	Présent		
MARQUIE Patrick	Directeur Adjoint ED SPIM	Présent		
LE GORREC Yann	FEMTO-ST/AS2M Titulaire			Excusé
CLEVY Cédric	FEMTO-ST/AS2M Suppléant	Présent		
HEAM Pierre-Cyrille	FEMTO-ST/DISC Titulaire	Présent		
HENRIET Julien	FEMTO-ST/DISC Suppléant			Excusé
ROIZARD Xavier	FEMTO-ST/DMA Titulaire	Présent		
KACEM Najib	FEMTO-ST/DMA Suppléant			Excusé
BAUCOUR Philippe	FEMTO-ST/Energie Titulaire	Présent		
ROCHE Robin	FEMTO-ST/Energie Suppléant			Excusé
BRIOIS Pascal	FEMTO-ST/MN2S Titulaire			Excusé
DEJEU Jérôme	FEMTO-ST/MN2S Suppléant	Présent		

PARTICIPANTS				
NOM	QUALITÉ	PRÉSENT	VISIO	EXCUSÉ
COURVOISIER François	FEMTO-ST/Optique Titulaire	Présent		
DEVAUX Fabrice	FEMTO-ST/Optique Suppléant			Excusé
KERSALE Yann	FEMTO-ST/TF Titulaire	Présent		
LENCZNER Michel	FEMTO-ST/TF Suppléant			Excusé
LANGLADE Cécile	UTBM/ICB	Présent		
GOMES Samuel	UTBM/ICB Suppléant			Excusé
SENOUCI Sidi-Mohammed	UBE DRIVE	Visio		
BENEZETH Yannick	UBE IMVIA Titulaire	Présent		
BRICQ Stéphanie	UBE IMVIA Suppléant	Présent		
GALLAND Stéphane	UTBM CIAD Titulaire	Visio		
BERTAUX Aurélie	UBE CIAD Suppléant			Excusé
MBAREK Nader	UBE LIB Titulaire			Excusé
GENTIL Christian	UBE LIB Suppléant	Visio		
HAJJAM EL HASSANI Amir	SINERGIES Titulaire			Excusé
ROSSE Mathieu	IMVIA BIATSS			Excusé
RAUCH Jean-Yves	FEMTO-ST BIATSS			Excusé
COUSIN Thibault	Dekfingen Industry			Excusé
HAUDEN Jérôme	iXblue Photonics			Excusé

PARTICIPANTS				
NOM	QUALITÉ	PRÉSENT	VISIO	EXCUSÉ
HECKELE Mathias	Karlsruhe Institute of Technology			Excusé
DEMOUGIN Alexandre	Doctorant UMLP Titulaire	Présent		
COLOMBEL Simon	Doctorant UMLP Suppléant			Excusé
YONTA Will Liena	Doctorant UMLP Titulaire	Visio		
HE Qian	Doctorant UMLP Suppléant			Excusé
BROSSEAU-HABERT Nicolas	Doctorant ENSMM Titulaire	Présent		
BAKHTAOUI Hatim	Doctorant ENSMM Suppléant	Présent		
THOMAS Gautier	Doctorant UBE Titulaire	Visio		
PINNA Lennard	Doctorant UBE Suppléant			Excusé
MILLET Jules	Doctorant UTBM Titulaire	Visio		
KOSHY Aarju Mathew	Doctorant UTBM Suppléant			Excusé
GAUTHIER Michaël	Directeur FEMTO-ST Invité	Présent		
GUERIN François	UBE ICB Invité	Visio		
BOUCHER Arnaud	UBE ICMUB Invité	Présent		
FRANÇOIS Cyrille	UBE DRIVE Invité	Visio		
ROSSETTI Aika	Gestionnaire ED UMLP	Présent		
DELAMARCHE Caroline	Gestionnaire ED UTBM	Visio		
DAUBIGNEY Céline	Gestionnaire ED UBE	Présent		

I. VALIDATION DES CONTRATS DOCTORAUX

Sujet classé 3 DMA : attention au nombre d'encadrements (Vincent PLACET). Sujet non validé.

Sujet classé 1 CIAD : Yassine RUICHEK a 6 encadrements. Stéphane GALLAND propose de mettre Vincent HILAIRE en directeur de thèse si nécessaire. Il ajoute que plusieurs doctorants de Yassine RUICHEK vont soutenir d'ici cet été.

Patrick MARQUIE rappelle que les co-directions en cotutelle ne comptent pas pour 0,5.

Michaël GAUTHIER souligne qu'être HDR et co-encadrant n'a pas vraiment de pertinence. Pierre-Cyrille HEAM rappelle également que les règles ont été longuement discutées et qu'elles doivent être respectées.

Patrick MARQUIE rappelle que cette règle de 6 encadrements maximum a été intégrée dans le règlement suite aux remarques de l'HCERES. Cette règle doit être respectée afin d'être dans la ligne de conduite demandée par l'HCERES.

Fabrice STHAL propose que Vincent HILAIRE soit directeur de cette thèse, Yassine RUICHEK serait co-encadrant sous réserve d'avoir des thèses soutenues d'ici septembre.

VOTE pour ce sujet : 1 contre / 1 abstention

Tous les autres sujets sont validés par les membres du conseil.

Le salaire brut indiqué sur les modèles des descriptifs des sujets est actuellement de 2200€. Le salaire va passer à 2300€ bruts au 01/01/2026 : cette information est à indiquer dans les formulaires des descriptifs des sujets.

Les candidats doivent obligatoirement être auditionnés pour respecter le concours.

Remontée des classements sur les sujets : 31 mai 2025 maximum. Commission le 6 juin 2025. Si certains sujets n'ont pas pu faire l'objet d'un classement de candidats à cette date, les validations seront faites au fil de l'eau.

Le formulaire de recrutement sert essentiellement aux contrats doctoraux. Il doit être aussi utilisé pour les autres financements, le descriptif pourra être fait de manière plus succincte (ex CIFRE).

Patrick MARQUIE rappelle que l'ED SPIM a un fonctionnement spécifique pour le concours de recrutement et accorde sa confiance aux directeurs de thèses. Cependant, le mode de recrutement doit être vérifiable.

II. REPARTITION DES CONTRAST DOCTORAUX RESTANTS

Rappel du mode de répartition et de la formule utilisée.

Cécile LANGLADE explique qu'il y a 2 bourses UTBM au lieu de 3 cette année de façon temporaire (suspendue cette année uniquement).

2 contrats restants : Compte tenu du calcul, la dernière bourse UBE pourrait être attribuée à IMVIA. La dernière bourse UMLP doit être également discutée.

Stéphane GUERIN : Slide 23 (décompte répartition HDR). L'ICB voudrait avoir une bourse tous les 2 ans.

Michaël GAUTHIER rencontre le même problème au département ENERGIE qui est à la fois à l'UMLP et à l'UTBM. Le découpage labos et le découpage établissements a des effets négatifs.

Philippe BAUCOUR souhaite revenir sur les thèses hors MESRI qui pouvaient potentiellement rentrer dans le calcul d'attribution. Les règles établies doivent être respectées. Michaël GAUTHIER insiste sur le fait que les règles votées et validées en conseil ne peuvent pas être modifiées régulièrement.

Il n'y a pas d'opposition de FEMTO pour une attribution de la bourse UMLP à SINERGIES. Ce changement profond de la position de FEMTO est noté. Cette décision ne sera donc pas actée chaque année. C'est une décision ponctuelle.

VOTE attribution bourses restantes :

- Bourse UBE pour IMVIA : vote pour à l'unanimité
- Bourse UMLP pour SINERGIES : vote pour à l'unanimité

Vote pour bourse LPR Bourgogne : ICB UBE ?

- 1 abstention

Vote pour bourse LPR Franche-Comté : FEMTO ?

- Adopté à l'unanimité

III. POINT SUR LES ETABLISSEMENTS

Le Collège doctoral est actuellement suspendu.

Les établissements n'ont pas signé les conventions. Le collège doctoral n'a donc pas d'existence depuis le 1^{er} janvier.

Les ED n'ont pas été bien prévues dans le cadre des EPE.

Pour les formations obligatoires (Ethique de la Recherche et Sciences Ouvertes), les doctorants peuvent se tourner vers les MOOC.

Impact sur les doctorants : toutes les formations transverses qui n'ont pas été planifiées sont bloquées. Cela concerne les langues, entrepreneuriat, etc. (tout ce qui est hors science et hors formations scientifiques).

Problématique : toutes ces formations catalogue sont prises en charge par l'ED à 100%. Cependant, les 11000 € qui ont été débloqués à l'UBE en février ont déjà été dépensés. Il est également difficile de prévoir le budget à SPIM, qui a des dépenses au fil de l'eau tout au long de l'année.

Stéphane GUERIN explique qu'il y a un reliquat de 500 000€ du Collège doctoral qui a été reversé à l'UMLP qui n'a pas pu être récupéré pour le fonctionnement des ED.

Philippe BAUCOUR souhaite savoir qui est l'interlocuteur des unités de recherche/labos en l'absence du collège doctoral. Ce sont les secrétariats d'ED sur les différents sites et la direction de l'ED.

Il sera difficile de conserver des procédures communes.

IV. REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour des membres invités permanents.

Il est préférable d'attendre le résultat des élections de l'EPE et la stabilisation de la situation.

V. COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL (CSI)

Tous les membres de labos qui encadrent des doctorants devraient participer aux CSI.

La liste des membres internes des doctorants inscrits en 1^{ère} année va être transmise prochainement.

Détails sur le PPT.